COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUILLET 2021

<u>Présents</u>: René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Corentin GROS, Robert LEVY, Nicolas RUFFIER MONET, Xavier BRONNER, Gérard RUFFIER LANCHE, Tony BUTHOD GARCON, Emmanuel MAEGEY, Oliver SACHE.

<u>Absents excusés</u>: Marie MILLOT (donne procuration à Nicolas RUFFIER MONET), Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY) Olivier CHENU.

Secrétaire: Emmanuel MAEGEY

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du compte rendu de la Commission d'Attribution des Lots du lotissement « des Maillets » lors de la séance du 23 juillet 2021.

4 Apporteurs de terrains, dans l'ordre des surfaces d'apportées :

Laura DUNAND construit avec Loïc TATOUD	Lot n° 8
Claude DUNAND	Lot n° 7
Tony BUTHOD GARCON	Lot n° 2

Les primo-accédants (voir délibération du 10 juin 2021)

Vanessa DUNAND et Olivier REITZER	Lot n° 5
Julien MILLOT	Lot n° 6
Jean-Michel BODARD	Lot n° 3
Clémentine LATUILLIERE et Rudy LAVIGNE	Lot n° 4
Charlotte GIRAUD et Eroane PAUTOT	Lot n° 1

Les non primo-accédants en candidature groupée :

Seuls se présentent M. Vincent CUENOT et M. Xavier BRONNER, Mme Françoise VILLARD représentant Marie et Anne-Flore AUFRERE. Tous les lots ayant été attribués, la commission leur propose de les inscrire sur la liste d'attente provisoire si désistement.

APPROUVE la décision d'attribution des lots pour le lotissement « des Maillets ». M. Xavier BRONNER et M. Tony BUTHOD GARCON ne participent pas au vote.

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel (C.R.A.C) de la Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S) récapitulant les actions menées sur l'opération et les prévisions sur les exercices à venir pour le lotissement « des Maillets ».

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la demande de révision de loyer pour la saison d'hiver 2020/2021 pour deux restaurants d'altitude, le Chalet Rossa et les Borseliers et **DECIDE** de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal, une demande de bilans comptables sera faite en vue d'analyser le montant des pertes subies. Un 1^{er} acompte sera demandé fin septembre 2021.

PREND CONNAISSANCE du règlement intérieur qui précise l'organisation du travail (horaires, gestion des absences), un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de discipline, permettant le bon fonctionnement des services de la commune.

VALIDE le règlement intérieur sous réserve de l'accord du Centre de Gestion de la Savoie.

ATTRIBUE une gratification de 250 € à M. Léon GIRAUD pour l'obtention de sa mention « Très Bien » au baccalauréat, résultat particulièrement brillant lors de cet examen.

VALIDE la convention de financement d'un service de transport scolaire avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), et la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise.

Le nombre d'élèves de la commune scolarisés à l'école primaire (habitant à Champagny le Haut) se révèle insuffisant pour l'organisation d'un circuit de ramassage scolaire, au vu de la Charte régionale des transports scolaires en Savoie. La Commune a souhaité garantir le transport aux familles, elle sera donc l'unique organisatrice de ce transport. La Région en contrepartie participera au financement du transport scolaire.

B/ Affaires Foncières et urbanisme :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE, à l'exception de Gérard RUFFIER LANCHE qui vote contre, le Parc National de la Vanoise à déposer le permis de construire sur la parcelle communale n°826 dans le cadre du projet de réhabilitation du refuge de Plaisance.

PREND CONNAISSANCE du projet de la modification simplifiée du PLU n°4 concernant :

- 1/ La règle de stationnement en zone UD qui doit être réécrite car il y a une possibilité d'interprétation erronée,
- 2/ Création d'une zone UHT 4 mètres (secteur le Bois à Champagny le Haut) en remplacement de la zone N indice S parcelle n° 554 contigue au cimetière.
 - 3/ Remise en zone constructible zone N coté cimetière à Champagny le Bas.

DECIDE de valider les points n°1 et 2 du projet de la modification simplifiée du PLU. Le point n° 3 sera statué lors d'un prochain conseil municipal.

VALIDE la rétrocession d'une partie de la parcelle communale située à l'Est et à droite de la parcelle n°AC 383 et au nord de cette même parcelle pour l'€uro symbolique en faveur de la SCI les Dodes. Les frais de notaire seront à la charge de la SCI les Dodes.

EMET un avis favorable à la demande d'acquisition de M. CHEDAL ANGLAY Guillaume d'une bande de terrain communal située entre les parcelles n° AC571 et AC569 lui appartenant au prix de 100 € le m².

Le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à la demande de M. Régis RUFFIER DES AIMES pour l'acquisition par la commune d'un délaissé de terrain sis parcelle n° AC455 d'une surface de 26 m² au prix de 60 € le m². Ce délaissé de terrain supporte la borne à incendie et sert de dépôt à neige l'hiver.

C/ Travaux & Projets:

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°1 pour travaux supplémentaires de 35 147.86 € HT, s'agissant de l'aménagement du Plan d'eau « des Airolées » effectués par l'entreprise MARTOIA.

VALIDE le choix d'attribuer, après négociation, à l'entreprise BRAISSAND et MARTOIA (une seule offre à été déposée) le marché pour la création d'un réservoir de 30m3 et reprise du captage existant au Laisonnay pour un montant de 165 958.20 € HT.

VALIDE, à l'exception de M. Xavier BRONNER qui votre contre, l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'alimentation en eau potable des hameaux du Laisonnay pour un montant de 9 600€.

Le présent avenant est établi pour tenir compte du surcoût lié à la reprise des études d'avant-projet et de projet et pour ajuster la part des différentes missions à l'importance des travaux nouvellement définis.

D/ Questions diverses:

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du réaménagement et de l'agrandissement de la bibliothèque.

PREND CONNAISSANCE de l'abandon du projet de transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Val Vanoise (C.C.V.V). Les Communes ont préféré ne pas donner suite à ce projet.

En revanche, le projet d'une cuisine centrale à Bozel est à l'étude. Elle aurait pour objectif de fabriquer une grande quantité de repas de qualité (produits BIO locaux frais privilégiés) pour les cantines, les crèches, micro-crèches, l'EHPAD, et le Collège de Bozel.

PREND CONNAISSANCE des règles concernant les Autorisations d'Occupation du Domaine Public dites O.A.P donnant lieu à la réquisition de places de parkings municipaux.

Lors de l'établissement des O.A.P, un rappel aux entreprises sur les nuisances sonores sera effectué. Il est proposé de fixer une redevance d'occupation du domaine public dont le prix sera fixé dans une prochaine séance du conseil municipal (renseignements pris dans les communes voisines).

PREND CONNAISSANCE du projet présenté par M. Robert LEVY sur le transport écologique, navettes intra et inter station effectuées par bus électriques.

Le Conseil Municipal,

PROPOSE de fixer un calendrier annuel pour les réunions du Conseil Municipal, la prochaine séance serait le mercredi 15 septembre à 20h en Mairie.

Fait à Champagny en Vanoise, le 03 août 2021

Le 1^{er} adjoint, Denis TATOUD